

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-067

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2023

Sommaire

86-2023-04-14-00004 - délégation générale de signature -avril2023.odt (10 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE / DCPAT

86-2023-04-13-00002 - ORDRE DU JOUR (1 page)

Page 14

86-2023-04-14-00004

délégation générale de signature -avril2023.odt

Décision de délégation de signatures

La Directrice de la Direction des créances spéciales du Trésor,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2010 relatif à la création et à l'organisation de la Direction des créances spéciales du Trésor modifié ;

Vu le décret du 13 avril 2023 portant nomination de Madame Sandrine MAJOREL-DELAGE en tant que directrice de la Direction des créances spéciales du Trésor ;

Décide :

Article 1 Délégation générale de signature est donnée à Mme Catherine TOURPIN, directrice adjointe, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer en mon absence, ou ma présence, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et de m'en rendre compte.

Délégation générale de signature est donnée à M. Pierre ROCARD, attaché principal d'administration, responsable du pôle transverse, et à Mme Fabienne NABON, inspectrice divisionnaire, responsable du Pôle Assistance au Recouvrement Complexe, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer en mon absence, et en celle de Mme Catherine TOURPIN, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et de m'en rendre compte.

Ils sont autorisés à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 2 **Pôle Transverse :**

M. Pierre ROCARD, en qualité de responsable du Pôle Transverse et chef des services qui y sont rattachés, reçoit délégation pour signer seul, ou concurremment avec la directrice adjointe, tout document relatif aux services :

Article 2-1 **Service Ressources humaines et Budget logistique immobilier :**

En l'absence du chef de service, Mme Alexandra ETEVE, contrôleuse principale des Finances Publiques, reçoit délégation pour le suppléer pour signer les courriers simples et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service.

Article 2-2 **Service Comptabilité :**

Délégation spéciale est accordée aux personnes dont les noms suivent et pour les seuils mentionnés :

NOM-FONCTION	Pierre ROCARD Responsable du Pôle Transverse	Sylvie LUBREZ Cheffe du service Comptabilité	Pascal PERRICHOT Adjoint à la cheffe de service Comptabilité	Claire PARTHENAY Adjointe à la cheffe de service Comptabilité	Nadège CHAUVET
GRADE	Attaché principal d'administration centrale	Inspectrice des finances publiques	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Contrôleur principal des Finances publiques	Adjoint administratif principal
Le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les quittances ANSM, les dépôts de chèques, ordres de virement émis sur le compte du Trésor à la Banque de France.	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil	Quittances ANSM → sans seuil / Autres dossiers : jusqu'à 10 000 €
Les ordres de paiement, les virements internationaux, les restitutions de sommes, dans la limite de	300 000 € par dossier en tant que chef de pôle transverse, et au-delà en absence de la directrice par intérim	100 000 € par dossier et , jusqu'à 300 000€ par dossier en l'absence du chef de pôle et la directrice par intérim	5 000 € par dossier	5 000 € par dossier	
Les déclarations de recettes.	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil
Demandes de RIB		sans seuil	sans seuil	sans seuil	Jusqu'à 5 000 €
renvois de chèques	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil

NOM-FONCTION	Mme Sylvie THOUVENIN-OLIVER	Mme Marine CHAUMONT	Mme Nicole RIBOT	M. Denis DUVEAU	Mme Corinne STOLIAROFF	Mme Nathalie DELORME	Mme Amélie BLOUDEAU
GRADE	Agent administratif principal des FIP 1ère classe	Agent administratif principal des FIP 2ème classe	Contrôleur principal des Finances publiques	Agent administratif principal des FIP 2ème classe	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Agent administratif principal des FIP 2ème classe	Agent administratif principal des FIP 2ème classe
Le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les quittances ANSM, les dépôts de chèques, ordres de virement émis sur le compte du Trésor à la Banque de France.	Quittances ANSM → sans seuil / Autres dossiers : jusqu'à 10 000 €	Quittances ANSM → sans seuil / Autres dossiers : jusqu'à 10 000 €	Quittances ANSM → sans seuil / Autres dossiers : jusqu'à 10 000 €	Quittances ANSM → sans seuil / Autres dossiers : jusqu'à 10 000 €	Quittances ANSM → sans seuil / Autres dossiers : jusqu'à 10 000 €	Quittances ANSM → sans seuil / Autres dossiers : jusqu'à 10 000 €	
Les déclarations de recettes.	sans seuil	sans seuil					
Demandes de RIB	Jusqu'à 5 000 €	Jusqu'à 5 000 €					
renvois de chèques	sans seuil	sans seuil					

Article 3 **Pôle Recouvrement et Pôle Recouvrement Spécialisé :**

Délégation de signature est donnée à Mmes Fleur AUGÉ et Delphine DUROCHER, inspectrices divisionnaires des Finances Publiques, respectivement responsable du Pôle Recouvrement et du Pôle Recouvrement Spécialisé pour signer:

- tous les actes relatifs à leur pôle respectif et aux affaires qui s'y rattachent dans la limite accordée à chaque chef de service.

- en l'absence de la directrice adjointe et en l'absence de l'une d'entre elles, indifféremment tous les actes relatifs aux deux pôles et aux affaires qui s'y rattachent dans la limite accordée à chaque chef de service et de m'en rendre compte.

Elles sont autorisées à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 3-1 Pour les services du Pôle Recouvrement :

Délégation spéciale est accordée aux personnes dont les noms suivent et pour les seuils mentionnés :

Article 3-1-1 Service Recettes Non Fiscales

NOM-FONCTION	Catherine MAILLET, Cheffe de service	Martine SOBRIEL, adjointe	Marie-christine BAUERE	Murielle CARRAT	Laurent BONNEAU
GRADE	inspectrice des finances publiques	Contrôleur principal des Finances publiques	Contrôleur des finances publiques 1ère classe	Secrétaire administrative de classe normale	Contrôleur des Finances publiques 1ère classe
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, information transmission d'une réclamation d'assiette, ...	sans seuil				
exercice du droit de communication	sans seuil				
octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 100 000 € / créance *	≤ 12 mois et ≤ 50 000 € / créance *	≤ 12 mois et ≤ 5 000 € / créance *		
accord sur demande de remise gracieuse de majoration	5 000 € / créance *	2 000 € / créance *	1 000 € / créance *		
lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	200 000 € / créance *	150 000 € / créance *			
mainlevée de poursuites	50 000 € / créance *	20 000 € / créance *			
déclaration de créances	200 000 € / dossier **	150 000 € / dossier **			
contentieux du recouvrement	50 000 € / créance *				

* créance = droits et pénalités de recouvrement et frais de poursuites
 ** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

NOM-FONCTION	Davina ABISUR	Simon FAYAUD	Catherine FRANQUELIN	Fabien LEGENDRE
GRADE	Agent administratif principal des finances publiques	Agent administratif principal des finances publiques	Agent administratif principal des finances publiques 1ère classe	Agent administratif principal des finances publiques
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, information transmission d'une réclamation d'assiette, ...	sans seuil			
exercice du droit de communication	sans seuil			
octroi de délais de paiement	≤ 6 mois et ≤ 2 000 € / créance *			
accord sur demande de remise gracieuse de majoration	500 € / créance *			
lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs				
mainlevée de poursuites				
déclaration de créances				
contentieux du recouvrement				

* créance = droits et pénalités de recouvrement et frais de poursuites

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

Article 3-1-2 Service Recouvrement International

NOM-FONCTION	Anne HERTGEN-HONWANA Cheffe du service	Clara BONIFACE Adjointe	Frantz ANDRE Adjoint	Christelle CERF	Patrick CHABIRON	Marine NOUVELLON	Celine BOUROUMEAU
GRADE	inspectrice des finances publiques	Secrétaire administratif de classe supérieure	Contrôleur des Finances publiques	Contrôleur des finances publiques	Secrétaire administratif de classe supérieure	Contrôleur principal des Finances publiques	Contrôleur des Finances publiques
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, ...	sans seuil						
exercice du droit de communication	sans seuil						
octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 100 000 € / dossier **	≤ 12 mois et ≤ 50 000 € / dossier *	≤ 6 mois ≤ 2 000 € / dossier **				
demande de paiement, lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	200 000 € / dossier **	150 000 € / dossier **	75 000 € / dossier **				
échanges de pièces de procédure relatifs aux contestations d'assiette, aux procédures civiles d'exécution	50 000 € / dossier **			25 000 € / dossier **			
mainlevée de poursuites	50 000 € / dossier **						
décisions de restitution de sommes encaissées justifiées par une annulation totale ou partielle de la demande des autorités étrangères ou françaises	5 000 € / demande						
déclarations de créances	200 000 € / dossier **	100 000 € / dossier **	25 000 € / dossier **				

NOM-FONCTION	Noëlle CORMENIER	Stéphanie GANDIN	Marie PETIT	Viviane KOMIHA	Jean-Pierre LEROY
GRADE	Adjoint d'administratif principal	Agent des Finances publiques			
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, ...	sans seuil				
exercice du droit de communication	sans seuil				
octroi de délais de paiement	≤ 6 mois ≤ 2 000 € / dossier **				
demande de paiement, lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	75 000 € / dossier **				
échanges de pièces de procédure relatifs aux contestations d'assiette, aux procédures civiles d'exécution	25 000 € / dossier **				
mainlevée de poursuites					
décisions de restitution de sommes encaissées justifiées par une annulation totale ou partielle de la demande des autorités étrangères ou françaises					
déclarations de créances	25 000 € / dossier **				

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

Article 3-2

Pour le service du Pôle Recouvrement Spécialisé :

NOM-FONCTION	Sydonie ELOUNDOU cheffe de service	Isabelle BONNEAU Adjointe	Maryline RIAUDEL	Olivier RICHARD	Fabienne BADET	Olivier LAFONT	Eric CATHELINEAU
GRADE	inspectrice des finances publiques	Secrétaire administrative de classe exceptionnelle	Adjointe administrative principal 1ère classe	Contrôleur des Finances publiques 1ère classe	Secrétaire administrative de classe supérieure	Secrétaire administrative de classe exceptionnelle	Secrétaire administratif de classe normale
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, ...	sans seuil						
exercice du droit de communication	sans seuil						
demande de paiement et frais de mise en recouvrement, lettre de rappel	sans seuil						
échanges de pièces de procédure relatives aux contestations d'assiette (AIR), au contentieux du recouvrement et aux procédures civiles d'exécution	sans seuil						
hors dossiers relatifs aux débits : octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 100 000 € / dossier **	≤ 12 mois et ≤ 50 000 € / dossier **	≤ 6 mois et ≤ 25 000 € / dossier **				
hors dossiers relatifs aux débits : mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	200 000 € / dossier **	150 000 € / dossier **	50 000 € / dossier **				
hors dossiers relatifs aux débits : mainlevée de poursuites	200 000 € / dossier **	150 000 € / dossier **					
hors dossiers relatifs aux débits : accord sur demande de remise de majoration	10 000 € / dossier **	1 000 € / dossier **					
dossiers relatifs aux débits : mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	10 000 € / dossier **	5 000 € / dossier **	1 000 € / dossier **				
dossiers relatifs aux débits : octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 5 000 € / dossier **	≤ 6 mois et ≤ 2 000 € / dossier **	≤ 6 mois et ≤ 1 000 € / dossier **				
dossiers relatifs aux débits : bordereau de prise en charge d'intérêts	500 € / demande	100 € / demande					
décision de restitution de sommes encaissées justifiées par une annulation totale ou partielle de titre (AIR)	5 000 € / demande						
déclarations de créances	200 000 € / dossier **	100 000 € / dossier **	25 000 € / dossier **				2 000 € / dossier **

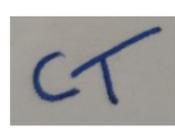
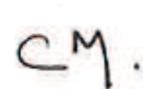
** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

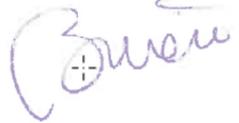
Article 4

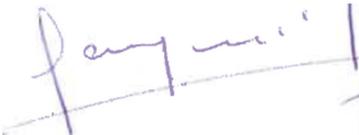
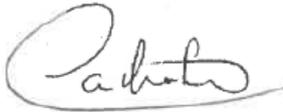
La présente décision de délégation de signature abroge et remplace les précédentes à partir du 15 avril 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

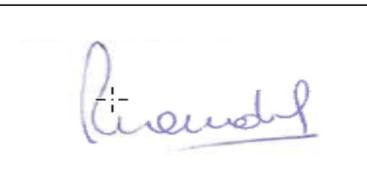
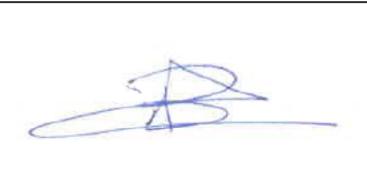
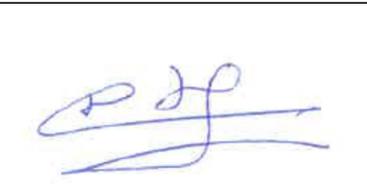
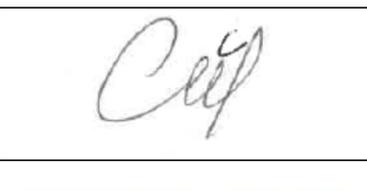
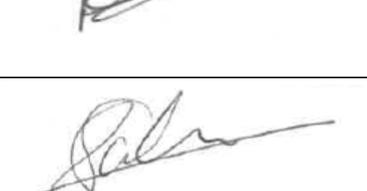
A Paris, le 14/04/2023



Mme Catherine TOURPIN	<p>Catherine TOURPIN</p> <p>Administratrice des Finances Publiques Adjointe Directrice Adjointe</p> 	
M. Pierre ROCARD		
Mme Fleur AUGE		
Mme Delphine DUROCHER		
Mme Anne HERTGEN HONWANA		
Mme Sylvie LUBREZ		
Mme Catherine MAILLET		
Mme Sydonie ELOUNDOU		
Mme Martine SOBRIEL		

M. Pascal PERRICHOT		PP
Mme Claire PARTHENAY		CP
Mme Alexandra ETEVE		AE
Mme Clara BONIFACE		CB
M. Frantz ANDRE		FA
Mme Davina ABISUR		DA
Mme Murielle CARRAT		C.M
Mme Marie-Christine BRUERE		CB

Mme Catherine FRANQUELIN		CF
M. Laurent BONNEAU		LB
M. Simon FAYAUD		SF
M. Fabien LEGENDRE		FL
Mme Fabienne BADET		FB
Mme Isabelle BONNEAU		IB
M.Eric CATHELINÉAU		EC
M.Olivier LAFONT		OL
M.Olivier RICHARD		OR

Mme Marilynne RIAUDEL		Mr.
Mme Céline BOUROUMEAU		CB
Mr Jean-Pierre LEROY		JPL
Mme Fabienne NABON		FN
Mme Christelle CERF		CC
Mr Patrick CHABIRON		PC
Mme Marine NOUVELLON		M N
Mme Noëlle CORMENIER		NC
Mme Stéphanie GANDIN		S.G.
Mme Marie PETIT		M.P.

Mme Vivianne KOMIHA		
Mme Nadège CHAUVET		
Mme Sylvie THOUVENIN- OLIVER		
Mme Marine CHAUMONT		
Mme Nicole RIBOT		
Mr Denis DUVEAU		
Mme Corinne STOLIAROFF		
Mme Nathalie DELORME		
Mme Amélie BLOUDEAU		

PREFECTURE de la VIENNE

86-2023-04-13-00002

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
25 avril 2023

A 9h30 ➡ **DOSSIER N° 1** : création d'un ensemble commercial dans le cadre de la requalification d'un site en friche située rue du Commerce sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou.

Ce dossier déposé par la SCCV HIPPOLYTE BAYARD représentée par M. Boudjema NAIDJI prévoit la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 3 954,70m² dans le cadre de la requalification d'un site en friche situé rue du Commerce sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou.

NB : Ce projet étant soumis à permis de construire, la CDAC sera amenée à émettre un avis sur le projet.